

**Approbation du compte-rendu du conseil
d'administration du 2 février 2026.**

Conseil d'administration du 9 mars 2026

Délibération 2026/03/CA-078

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE le compte-rendu du conseil d'administration de l'université de Toulouse du 2 février 2026.

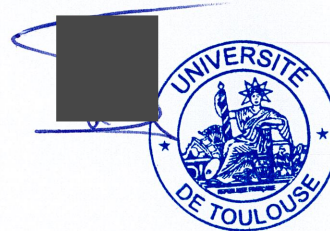
Toulouse le 9 mars 2026,

La Présidente de l'Université de Toulouse,

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

13 mars 2026

Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0